



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

Direction de la citoyenneté et de la légalité

N° Spécial

18 Août 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 18 Août 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	Direction de la citoyenneté et de la légalité	Page
N° 2020-133	12 Août 2020	Arrêté DCL/BRGE n° 2020-133 du 12 août 2020 instituant les bureaux de vote dans la commune de Villeneuve-la-Garenne	3
Annexe arrêté N° 2020-133	12 Août 2020	ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-133 du 12 août 2020	5

Arrêté DCL/BRGE n° 2020-133 du 12 août 2020
instituant les bureaux de vote dans la commune de Villeneuve-la-Garenne

**Le Secrétaire Général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral et notamment l'article R.40,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du ministère de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-155 du 28 août 2018 instituant les bureaux de vote dans la commune de Villeneuve-la-Garenne,

Vu la demande du maire de Villeneuve-la-Garenne en date du 22 juillet 2020,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : les électeurs de la commune de Villeneuve-la-Garenne sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : les Français établis hors de France, les militaires, les mariniens, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

ARTICLE 3: le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives (1 ^{ère} circonscription), régionales, départementales (canton n° 14 : Gennevilliers), municipales et référendums	Bureau n° 1 Hôtel de Ville 28 avenue de Verdun

ARTICLE 4 : les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

ARTICLE 5 : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Villeneuve-la-Garenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 12 août 2020

Le Secrétaire général
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département

Vincent BERTON

ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-133 du 12 août 2020

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	HÔTEL DE VILLE	28 avenue de Verdun	N° 14 - Gennevilliers
2	CENTRE ADMINISTRATIF	28 avenue de Verdun	N° 14 - Gennevilliers
3	ESPACE PIERRE BROSSOLETTE	3 rue Pierre Brossolette	N° 14 - Gennevilliers
4	ECOLE MATERNELLE JULES VERNE PREAU	Rue du Fond de la Noue	N° 14 - Gennevilliers
5	ECOLE MATERNELLE JULES VERNE REFECTOIRE	Rue du Fond de la Noue	N° 14 - Gennevilliers
6	MATERNELLE PIERRE DE COUBERTIN	Avenue Pierre de Coubertin	N° 14 - Gennevilliers
7	NOUVEAU MONDE	3 mail Marie Curie	N° 14 - Gennevilliers
8	CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL	74 rue de la Fosse aux Astres	N° 14 - Gennevilliers
9	CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL	74 rue de la Fosse aux Astres	N° 14 - Gennevilliers
10	CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL	74 rue de la Fosse aux Astres	N° 14 - Gennevilliers
11	CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL	74 rue de la Fosse aux Astres	N° 14 - Gennevilliers
12	MATERNELLE SONIA DELAUNAY	21 avenue du Ponant	N° 14 - Gennevilliers
13	ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES REFECTOIRE	16 avenue Jean Jaurès	N° 14 - Gennevilliers
14	ECOLE PRIMAIRE PIERRE DE COUBERTIN	Avenue Pierre de Coubertin	N° 14 - Gennevilliers

BUREAU DE VOTE N° 1	
Lieu de vote : HÔTEL DE VILLE	
28 avenue de Verdun	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Saint Paul	Totalité
Boulevard Galliéni	du n°182 à la fin du n°191 à la fin
Place André Malraux	Totalité
Rue des Anciennes Ecoles	Totalité
BUREAU DE VOTE N° 2	
Lieu de vote : CENTRE ADMINISTRATIF	
28 avenue de Verdun	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de Verdun	du n°1 au n°64
Impasse Daniel	Totalité
Impasse des lilas	Totalité
Quai d'Asnières	du n°1 au n°38
Rue Brandin	Totalité
Rue Pierre Brossolette	Totalité
Villa Galliéni	Totalité
BUREAU DE VOTE N° 3	
Lieu de vote : ESPACE PIERRE BROSSOLETTE	
3 rue Pierre Brossolette	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Augustins	Totalité
Boulevard Galliéni	du n°1 au n°189 du n°2 au n°180
Impasse Edouard Manet	Totalité
Impasse Legendre	Totalité
Quai d'Asnières	du n°39 à la fin
Quai du Moulin de Cage	Totalité
Rue Arthur Guillemain	Totalité
Rue des Augustins	Totalité
Rue du 11 novembre 1918	Totalité
Rue Edouard Manet	Totalité
Rue Homère Robert	Totalité
Rue Pointet	Totalité
Rue Royer	Totalité
BUREAU DE VOTE N° 4	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JULES VERNE – PREAU	
Rue du Fond de la Noue	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Ampère	Totalité
Allée des Frères Lumière	Totalité
Rue Claude Debussy	Totalité
Rue Emmanuel Chabrier	Totalité
Rue Gabriel Fauré	Totalité
Rue Hector Berlioz	Totalité
Rue Maurice Ravel	Totalité
Voie Promenade	Totalité
BUREAU DE VOTE N° 5	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JULES VERNE – REFECTOIRE	
Rue du Fond de la Noue	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée de Normandie	Totalité
Allée des Acacias	Totalité
Allée Descartes	Totalité
Allée Gay Lussac	Totalité
Allée Lavoisier	Totalité
Allée Pascal	Totalité

Allée Pasteur	Totalité	
Avenue de Verdun	du n°65 au n°78	
Impasse d'Artois	Totalité	
Place du Berry	Totalité	
Rue Camille du Gast	Totalité	
Rue du Fond de la Noue	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°6		
Lieu de vote : MATERNELLE PIERRE DE COUBERTIN		
Avenue Pierre de Coubertin		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Saint Exupéry	Totalité	
Avenue de la Paix	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°7		
Lieu de vote : NOUVEAU MONDE		
3 mail Marie Curie		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du 8 mai 1945	Totalité	
Avenue du Maréchal Leclerc	Totalité	
Avenue Pierre de Coubertin	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	Côté pair du n° 52 au n° 70	Côté impair du n° 37 au n° 71
Place Charles de Gaulle	Totalité	
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Totalité	
Square Albert Camus	Totalité	
Square Paul Claudel	Totalité	
Square Roger Martin du Gard	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°8		
Lieu de vote : CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL		
74 rue de la Fosse aux Astres		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Jean Moulin 2	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	du n°1 au n°35	du n°2 au n°50
Rue Chaillon	Totalité	
Rue de l'Avenir	Totalité	
Rue Dupont du Chambon	Totalité	
Rue Henri Barbusse	Totalité	
Rue Noël Le Dudal	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°9		
Lieu de vote : CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL		
74 rue de la Fosse aux Astres		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue de la Fosse aux Astres	Totalité	
Rue Gaston Appert	Totalité	
Rue Mathilde Milliard	Totalité	
Villa Caillebotte	Totalité	
Villa Sainte Marie	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°10		
Lieu de vote : CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL		
74 rue de la Fosse aux Astres		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Jean Moulin	Côté pair du n° 4 au n° 50	Côté impair du n° 1 au n° 29
Place des Tilleuls	Totalité	
Quai Alfred Sisley	Totalité	
Rue Alphonse Daudet	Totalité	
Rue de l'Arbre aux 40 Ecus	Totalité	
Rue des Sorbiers aux Oiseaux	Totalité	
Villa Edmond Rarchaert	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°11		
Lieu de vote : CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL		

74 rue de la Fosse aux Astres		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de la Fosse aux Astres	Totalité	
Avenue Jean Moulin	Côté pair du n° 52 à la fin	Côté impair du n° 31 à la fin
Chemin de la Fosse aux Astres	Totalité	
Impasse Jean Moulin	Totalité	
Rue des Bouleaux Blancs	Totalité	
Rue du Tremble	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°12		
Lieu de vote : MATERNELLE SONIA DELAUNAY		
21 avenue du Ponant		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Berthe Morisot	Totalité	
Allée Paul Gauguin	Totalité	
Avenue de la Redoute	Totalité	
Avenue Marc Sangnier	Totalité	
Avenue Marcellin Berthelot	Totalité	
Avenue Nobel	Totalité	
Avenue Philippe Lebon	Totalité	
Avenue du Ponant	Côté pair du n° 2 au n° 46	Côté impair du n° 1 à la fin
Mail Roger Prévot	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	Totalité	
Rue Paul Signac	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°13		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES – REFECTOIRE		
16 avenue Jean Jaurès		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la Longue Bertrane	Totalité	
Avenue de Verdun	du n° 79 à la fin	
Avenue du Vieux Chemin de Saint Denis	Totalité	
Avenue Jean Jaurès	Totalité	
Avenue Jean Mermoz	Totalité	
Chemin de la Litte	Totalité	
Chemin des Regniers	Totalité	
Rue de la Bongarde	Totalité	
Rue du Haut de la Noue	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°14		
Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE DE COUBERTIN		
Avenue Pierre de Coubertin		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Louis Jouvét	Totalité	
Avenue du Ponant	Côté pair du n° 48 à la fin	
Avenue Georges Pompidou	Totalité	
Avenue Paul Herbé	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	Côté pair du n° 72 à la fin	Côté impair du n° 73 à la fin
Chemin du Bucher	Totalité	
Mail Marie Curie	Totalité	
Rue Gérard Philippe	Côté impair du n° 1 au n° 99	
Square Gérard Philippe	Côté pair du n° 2 au n° 100	
Square Giraudoux	Totalité	

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>